



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**De l'école inclusive
à l'école pour tous**

Montpellier, le 06 décembre 2024

L'académie de Montpellier est engagée pour une école pleinement inclusive qui répond à une promesse d'**école pour tous et d'ambition pour chacun et chacune**.

Près de 20 ans après la loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'Ecole porte la responsabilité de l'adaptation des apprentissages aux besoins de chaque élève, et engage pleinement tous les moyens possibles pour assurer **l'accès à l'Ecole des élèves en situation de handicap**.

▪ Une démarche portée par le pôle académique Ecole inclusive

L'ambition souhaitée par l'académie de Montpellier est portée et déployée par le **pôle Ecole inclusive** qui, depuis septembre 2021, assure la coordination stratégique du pilotage académique, en coopération étroite avec le secteur médico-social et l'Agence régionale de Santé.

La rectrice de l'académie de Montpellier a souhaité un pilotage étroit de cette politique, tant dans le déploiement des moyens qu'en matière d'appui pédagogique et de lien avec les familles. Elle a fixé un **double objectif** au pôle Ecole inclusive : veiller à la qualité de l'accueil des élèves à besoins particuliers, autant qu'à la qualité de leur parcours.

Les orientations du pôle sont pleinement déployées dans les 4 axes du [projet académique](#), avec un **engagement fort de tous les personnels**, afin d'assurer :

- une organisation et une bonne coordination des actions engagées ;
- le déploiement de ressources et de formations de premier niveau à destination de tous les personnels, directement exploitables dans leurs pratiques quotidiennes ;
- le déploiement des moyens en fonction des besoins ;
- l'accompagnement des équipes sur le terrain.

▪ Des besoins accrus qui nécessitent des réponses adaptées

Le **nombre d'élèves avec des besoins particuliers** accueillis dans le cadre scolaire dit « ordinaire » est **en constante augmentation (+ 22% depuis 2021)**. La reconnaissance de ces besoins particuliers relève des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH), l'Education nationale ayant la responsabilité d'adapter la prise en charge, l'accompagnement pédagogique et le suivi du parcours de ces élèves. Actuellement, plus de **27 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire**, certains ayant besoin d'un accompagnement humain par un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), ou d'être pris en charge dans le cadre d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou de la mise à disposition de matériel adapté, quand d'autres sont scolarisés sans difficultés ou besoins particuliers (ils n'ont pas de notification MDPH pour leur scolarité). Cette année, 19 993 élèves scolarisés au sein de l'académie de Montpellier bénéficient d'un accompagnement par un AESH (+ 43,9% depuis 2021), 6 296 élèves sont scolarisés dans le cadre d'une ULIS (+21%), et 6 300 notifications annuelles de matériel pédagogique adapté ont été délivrées (+ 28,3% depuis 2021).

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

Elise Garcia, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / Port : 06 86 16 42 09

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une forte augmentation des moyens dédiés à l'École inclusive

Cette évolution des besoins s'est traduite par une **forte augmentation des moyens** dédiés à l'accueil et à l'accompagnement de tous les élèves :

- une augmentation de **+ 267 % du budget global investi pour l'accueil des élèves présentant des besoins spécifiques entre 2015 et 2023** (enseignants spécialisés, AESH, matériel pédagogique adapté...);
- une **hausse significative de l'effectif des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap, multiplié par 3,7 entre 2017 et 2024** : 7 000 AESH actuellement en poste au sein de l'académie de Montpellier (+ 200 personnes recrutées à la rentrée 2024, soit 127 Equivalent Temps Plein (ETP)), contre 1 847 en 2017 ;
 - la rémunération des AESH, revalorisée en moyenne de 11 % à 14 %, depuis le 1er janvier 2024 ;
 - une formation approfondie : formation initiale obligatoire d'adaptation à l'emploi d'une durée de 60 heures, suivie d'actions de formation continue.
- le nombre de dispositifs de scolarisation spécifiques a été fortement renforcé. Depuis 2021, 49 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) ont été déployées dans le 1^{er} degré, 32 ont été ouvertes dans le 2nd degré, portant à 469 le nombre d'ULIS aujourd'hui.
- en l'espace de 3 ans, 15 dispositifs supplémentaires dédiés aux troubles du neurodéveloppement, dont les troubles du spectre de l'autisme, ont notamment été mis en place dans l'académie.

▪ Une feuille de route bâtie sur des leviers académiques



Un Comité de pilotage, présidé par la Rectrice Sophie BEJEAN, entourée par Isabelle CHAZAL, Secrétaire Générale de l'académie de Montpellier et Guillaume LAFFITTE, Conseiller technique académique école inclusive, s'est déroulé le 12 novembre dernier. Il a permis au pôle académique Ecole inclusive de présenter sa feuille de route annuelle, et de fixer ses objectifs :

- **Répondre aux besoins particuliers de tous les élèves** dont ceux qui présentent des troubles du neurodéveloppement (dont les troubles du spectre de l'autisme), ceux qui sont porteurs de polyhandicap ou encore avec des troubles sensoriels.
- **Construire un parcours ambitieux d'orientation** des élèves en situation de handicap, jusqu'à l'insertion professionnelle.
- **Communiquer avec les familles sur les dispositifs existants** en mettant à disposition de la communauté éducative et des familles des supports utiles et des ressources (guides, vidéos...).

Ces leviers, déclinés sous forme de plans d'actions et d'outils, sont couplés à un programme de **formation et d'accompagnement des personnels**, indispensable à l'évolution de l'école inclusive vers l'école pour tous.

Des partenariats ambitieux pour le parcours des élèves

L'académie de Montpellier travaille étroitement avec les universités pour faciliter l'accès des élèves aux études supérieures.

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

Elise Garcia, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / Port : 06 86 16 42 09

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Partenariat étroit et fructueux également avec l'association Arpejeh, qui a pour mission de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des personnes de 15 à 30 ans en situation de handicap en les accompagnant dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle.

A l'occasion de la journée internationale des personnes en situation de handicap le 3 décembre, l'académie de Montpellier a co-organisé avec Arpejeh, ses entreprises partenaires, en lien avec le Conseil départemental de l'Hérault, le forum « Découverte des métiers », qui permet aux élèves de 15 à 30 ans de rencontrer des employeurs présentant leurs métiers mais aussi des professionnels de l'orientation.

Le succès de cette deuxième édition a été au rendez-vous avec la participation de près de 600 élèves, de 4^{ème} à la terminale, venus de 63 établissements des 5 départements de l'académie.



• DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER : DES MOYENS EN FORTE PROGRESSION EN RÉPONSE À DES BESOINS ACCRUS

27 196 élèves en situation de handicap en milieu ordinaire (+ 22% depuis 2021)

Des moyens en hausse adapter les apprentissages aux besoins de chacun

- 6 296 élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS (+ 21% depuis 2021)
- 19 993 élèves bénéficiant d'un accompagnement AESH (+ 43,9% depuis 2021)
- 6 300 notifications annuelles de matériel pédagogique adapté (+ 28,3% depuis 2021)
- 7 000 AESH actuellement en poste au sein de l'académie de Montpellier (+ 200 personnes recrutées à la rentrée 2024, soit 127 Equivalent Temps Plein (ETP)), contre 1 847 en 2017 ;

Une augmentation significative du nombre de dispositifs de scolarisation spécifiques

- 469 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) : 238 dans le 1^{er} degré, 231 dans le 2nd degré (+ 49 depuis 2021, + 17 dans le 1^{er} degré, + 32 dans le 2nd degré)
- 27 dispositifs dédiés aux troubles du neurodéveloppement, dont les troubles du spectre de l'autisme (+ 15 depuis 2021)

CONTACT PRESSE

Académie de Montpellier

communication@ac-montpellier.fr

Marion Redwitz, directrice de la communication : 04 67 91 45 08 / Port : 06 10 31 51 71

Elise Garcia, directrice adjointe de la communication : 04 67 91 48 03 / Port : 06 86 16 42 09